

COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS
Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 7 mai 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 7 mai 2012 à 18 h 30 en Mairie de Saint Servin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Jean Paul GRILLOT, René PAULUS, Martine BOYER, Nadine PALERMO, Nicole LEVIEUX, Philippe DESBROSSES, Christiane BRAMARD, Anne-Marie LALLEMENT, Gilbert BROCHOT, Jean-Claude PIERRAT, Jérôme HAMULKA, Catherine GRANDIN, Jean-Claude DUFOUR, Pascale FALLOURD, Jean-Luc DRUOT.

EXCUSES : Alban VINCENOT, Delphine ACIER, Catherine CHARPENTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BOYER.

ORDRE DU JOUR

- ⚡ Compte rendu de la dernière séance
- ⚡ Dossiers en cours
- ⚡ Travaux en cours
- ⚡ Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 30 mars 2012 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - DOSSIERS EN COURS

⚡ Tarifs Centre de Loisirs Eté 2012

Anne Marie LALLEMENT, adjointe, chargée de l'enfance jeunesse informe le Conseil Municipal de la préparation du centre de loisirs prévu cet été. Le centre se déroulera du 9 juillet 2012 au 3 août 2012 dans les locaux scolaires.

Les inscriptions auront lieu en Mairie le mercredi 13 juin 2012 de 14 h à 18 h et le jeudi 14 juin 2012 de 16 h à 19 h.

Il convient de fixer les tarifs applicables pour le centre de loisirs. Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs qui sont fixés ainsi :

Tarifs CLSH enfants de Saint Servin du Bois

	Eté 2012
Semaine 5 jours sans repas	45.00 €
Semaine 5 jours avec repas	57.00 €
Passeport 4 jours sans repas	42.00 €
Passeport 4 jours avec repas	52.00 €

Tarifs CLSH enfants extérieurs de la Commune

	Été 2012
Semaine 5 jours sans repas	54.00 €
Semaine 5 jours avec repas	68.00 €
Passeport 4 jours sans repas	50.00 €
Passeport 4 jours avec repas	62.00 €

Une réduction de 10 % (par enfant) sera accordée à partir du 2^{ème} enfant inscrit pour les familles de la Commune.

↓ VOTE DES SUBVENTIONS 2012

Pour cette question, les conseillers municipaux présidents et trésoriers d'association ne prennent pas part au vote.

Jean-Paul GRILLOT propose au Conseil municipal les subventions pour l'année 2012 en fonction des crédits prévus au budget 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les subventions 2012, comme suit :

USSS	3 250 €
Tennis	460 €
OMS	1000 €
Rugby Club	620 €
Papillons Blancs	290 €
Croix Rouge	120 €
Don du sang	175 €
Mission Locale	859.20 €
Ecole Musique Arpège	460 €
S.I. Fleurissement	330 €
Prévention routière	120 €
Amis de Saint Sernin	412 €
Fête de la Musique	500 €
Coopérative maternelle	871 €
Coopérative primaire	1 495 €
Comité des fêtes	385 €
DDEN Creusot-Montcenis	40 €
PEP 71	115 €
AAPPMA	62 €
Aress	451 €
Adess	273 €
Amicale de la Tour	335 €
Croqueurs de Pommes	300 €
Il était une fois Manon	200 €

✚ Crédits scolaires - Année 2012

Jean-Paul Grillot, 1^{er} adjoint chargé des finances communales propose au Conseil Municipal d'augmenter les crédits scolaires tout en gardant comme base de calcul les effectifs au 1^{er} janvier de l'année. Il informe le Conseil Municipal des crédits (Ecole, Classe, Elève) et des frais directement pris en charge par la commune comme les abonnements à internet ou les crédits photocopies.

Après avoir pris connaissance du montant des crédits de fonctionnement par école et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les crédits scolaires inscrits pour l'année 2012.

✚ Demande financière de l'Agence Départementale d'information sur le logement (ADIL) - Année 2012.

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande financière de l'Agence Départementale d'information sur le logement. Cette agence a pour mission de fournir à tout public des informations neutres, gratuites et objectives en matière d'habitat ; son action est également orientée vers les publics rencontrant des difficultés au logement. Les seules ressources dont l'association peut disposer selon ses statuts sont les subventions et cotisations que ses membres lui versent chaque année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser pour l'année 2012 une participation financière d'un montant de 354 € à l'ADIL.

✚ Marché public pour la viabilisation du lotissement le Clos du Clouzeau

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de lotissement « Le Clos du Clouzeau ». Des travaux sont nécessaires pour la viabilisation. Il convient de lancer un marché public en procédure adaptée pour la viabilisation de ce lotissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer un marché public en procédure adaptée pour la viabilisation de ce lotissement et autorise le Maire à signer les pièces de la consultation.

✚ Marché public pour la maîtrise d'œuvre des travaux du Cabinet Médical

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des travaux au cabinet médical. Une étude de faisabilité a été réalisée par l'agence technique départementale.

Il convient aujourd'hui de lancer un marché public en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer un marché public en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre des travaux du cabinet médical et autorise le Maire à signer les pièces de la consultation.

II - POINT SUR LES TRAVAUX

Jean-Marc HIPPOLYTE et René PAULUS font respectivement le tour des travaux prévus et réalisés par les employés communaux et les services de la Communauté Urbaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le Maire
Jean Marc HIPPOLYTE

